

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉRO 24-04

Avis public est présentement donné par la directrice générale de la municipalité de Ferme-Neuve que le règlement numéro 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement a été jugé conforme en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et aux dispositions de son document complémentaire par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle et adopté par résolution le 14 avril 2021.

Ce règlement entre donc en vigueur à la date de cet avis soit le 8 février 2022, il s'agit du règlement :

- Règlement 24-04 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement;

Ce règlement peut être consulté de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h00 le vendredi au bureau municipal situé au 125, 12^e Rue à Ferme-Neuve.


Donné à Ferme-Neuve, ce 8^e jour de février deux mille vingt-deux.


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice général et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 8 février 2022


Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière